



SIÈGE :
ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
DES DEUX VALLÉES
MAIRIE DE
88290 SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE
SECRÉTARIAT : ☎ 03.29.24.58.49
FAX : 03.29.24.55.89

SYNDICAT MIXTE POUR UNE ÉCOLE DE MUSIQUE

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES DEUX VALLÉES

**LE PROJET
D'ÉTABLISSEMENT**



LE PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES DEUX VALLEES

CHAPITRE I : INTRODUCTION

A/ LES MISSIONS GENERALES DE L'EIMDV

B/ LES SPECIALITES ET DISCIPLINES

C/ LES PARTENARIATS SPECIFIQUES

- La pratique musicale amateur
- Le milieu scolaire
- Vosges Arts Vivants
- Le Conseil Général
- L'union des Directeurs d'Etablissements d'enseignement Artistique

D/ LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

CHAPITRE II : PRESENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT

A/ ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

- ✚ Le territoire
- ✚ La pratique musicale amateur
- ✚ Les publics
- ✚ Les activités pédagogiques
- ✚ Les ressources propres
- ✚ Les personnels

B/ DIAGNOSTIC

- 🎵 Comparaison entre l'offre de l'établissement et les besoins du territoire
- 🎵 Les enjeux

CHAPITRE III : LES AXES DE DEVELOPPEMENT

**AXE 1 : DIVERSIFICATION DE L'OFFRE CULTURELLE
PROPOSEE A LA POPULATION PAR LA CREATION DE DISCIPLINES
NOUVELLES**

**AXE 2 : GARANTIR A LA POPULATION UN EGAL ACCES
DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

**AXE 3 : EVOLUTION DE LA STRUCTURATION DU
SYNDICAT MIXTE**

CHAPITRE I : INTRODUCTION

A/ LES MISSIONS GENERALES DE L'EIMDV

Mission pédagogique : L'école de musique intercommunale des deux vallées dispense un enseignement en direction de tous les publics, sans restriction d'âge. Toutefois, l'accueil de personnes en situation de handicap fait partie d'un processus en cours (stage d'information avec l'association MESH, formations futures pour les enseignants...). Les professeurs sont tous membres de l'équipe pédagogique. Ils assurent un enseignement de qualité, orienté vers l'apprentissage musical, la pratique musicale individuelle et en groupe, l'éveil à la musique d'ensemble, l'interprétation de tous répertoires. L'élève, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, doit en retirer une culture musicale certaine.

Mission "centre de ressources" : L'école de musique intercommunale des deux vallées est un centre de ressources pour les collectivités locales. Ces dernières peuvent compter sur L'EIMDV pour étudier des stratégies locales de développement de l'enseignement dans un territoire donné. Les collectivités locales, sur des projets spécifiques, demandent la participation de L'EIMDV qui répond favorablement, sous réserve du planning général, des possibilités de l'équipe pédagogique et de l'opportunité de l'action.

Exemple 1 : 1^{ère} et 2nde édition du festival des Arts Mélangés de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte.

Exemple 2 : Fête de l'eau de Cornimont.

Mission envers la pratique musicale amateur : L'école de musique intercommunale des deux vallées a une mission de sauvegarder, voire de développement de la pratique musicale amateur d'ensemble. Pour cela, les élèves sont vivement encouragés, dès qu'ils y sont prêts, à pratiquer la musique d'ensemble dans les orchestres d'harmonie ou de batterie fanfare locaux.

B/ LES SPECIALITES ET DISCIPLINES

L'école de musique intercommunale des deux vallées dispose d'un département **MUSIQUE**, qui comprend les disciplines suivantes :

SPECIALITE MUSIQUE :

- ♪ **BOIS** : Hautbois – saxophone – clarinette – flûte traversière.
- ♪ **CUIVRES** : Trompette (cornet/bugle) – Cor d'harmonie – Trombone - Tuba
- ♪ **CORDES** : Contrebasse
- ♪ **BATTERIE/PERCUSSIONS** : Batterie – claviers (xylophone – glockenspiel) – timbales – accessoires.
- ♪ **FORMATION MUSICALE**
- ♪ **EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE**
- ♪ **EVEIL MUSICAL (5 ans) et INITIATION MUSICALE (6 ans)**

SPECIALITE THEATRE :

Enseignement du THEATRE au sein d'ateliers enfants – adolescents - adultes

C/ LES PARTENARIATS SPECIFIQUES

- **La pratique musicale amateur**

L'école de musique intercommunale des deux vallées entretient des rapports particuliers avec les orchestres de pratique amateur, harmonies et batterie-fanfane. La création de la commission de suivi de la pratique amateur en est une preuve. Cette commission (réunion plénière, rencontres avec chaque société de musique...) est chargée de suivre les évolutions de la pratique amateur dans tous ses aspects : qualitatif, quantitatif.

L'école de musique intercommunale et certaines harmonies forment des partenariats ponctuels au sein d'un même concert, associant parfois le public scolaire, sous la forme suivante :

- . Participation des professeurs en tant que soliste, accompagnés par un orchestre d'harmonie.
- . Chorale des élèves d'une école primaire accompagnée par l'orchestre d'harmonie.
- . Intervention des professeurs de l'école de musique auprès des classes de l'école élémentaire pour apprendre un instrument en temps scolaire et production lors du concert d'une harmonie.
- . Intervention du public scolaire autour des percussions et accompagnement d'une pièce interprétée par l'orchestre d'harmonie.
- . Intervention des élèves de l'école élémentaire sur les générateurs MELISSON ou autres...

- **Le milieu scolaire**

Le milieu scolaire est le partenaire, par excellence, de l'école de musique intercommunale des deux vallées. En effet, l'école de musique dispose d'un véritable département "MUSIQUE A L'ECOLE". La collaboration entre les écoles maternelles, primaires et L'EIMDV a pour objectif principal un égal accès à la culture musicale offerte à tous les enfants, dans le respect des attributions de chacune des structures, avec une définition commune des projets.

Ce travail en collaboration est indispensable à la bonne marche de l'école de musique intercommunale des deux vallées.

Les actions engagées, chaque année, sont nombreuses :

- . Ateliers d'éveil dans les écoles maternelles
- . Instrumentarium BASCHET en primaire
- . Générateurs de sons MELISSON en primaire
- . Chant choral
- . Pratique instrumentale à l'école
- . Opéra et contes pour enfants

L'excellent accueil des professeurs des écoles, l'écoute des enfants, permettent de valoriser ce dispositif.

- **Vosges Arts Vivants**

Vosges Arts Vivants (Association Vosgienne pour le Développement des Activités Musicales et Chorégraphiques) est un partenaire de l'école de musique intercommunale des deux vallées, dans sa mission de conseil, d'animateur du Schéma départemental des Enseignements Artistiques, de gestion du Parc Départemental Instrumental...

- **Le Conseil Général**

Le Conseil général est un partenaire privilégié, à travers différents dispositifs :

- . L'aide aux collectivités locales, en investissement, pour l'acquisition d'instruments de musique à destination des élèves et/ou des classes de L'EIMDV.

. Le soutien des projets innovants de L'EIMDV, dans le cadre du Schéma départemental des Enseignements Artistiques.

. L'organisation d'évènements spécifiques : journées sur les enseignements artistiques, journées sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans les écoles de musique...

- **L'union des Directeurs d'Établissements d'enseignement Artistique**

Les directeurs des écoles de musique vosgiennes forment une association afin de réfléchir sur des problématiques communes : formation des professeurs, la musique à l'école, l'accueil des personnes en situation de handicap...

L'école de musique intercommunale des deux vallées bénéficie de ce travail de réflexion et de participation à des actions départementales.

Exemple 1 : Mise en œuvre d'un projet commun entre l'EIMDV et l'école de musique municipale de THAON LES VOSGES sur le COR D'HARMONIE.

Exemple 2 : Demande commune à 3 écoles (CRD, EIMDV, EMM de Thaon) faite au Conseil Général, via Vosges Arts Vivants, d'acquérir un cor anglais pour le professeur de hautbois des écoles concernées.

D/ LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

La formation des enseignants est essentielle pour assumer les évolutions du métier.

Les professeurs ont accès aux formations du CNFPT de L'INECC pour la voix ou d'autres organismes, avec l'aide du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique.

CHAPITRE II : PRESENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT

A/ ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

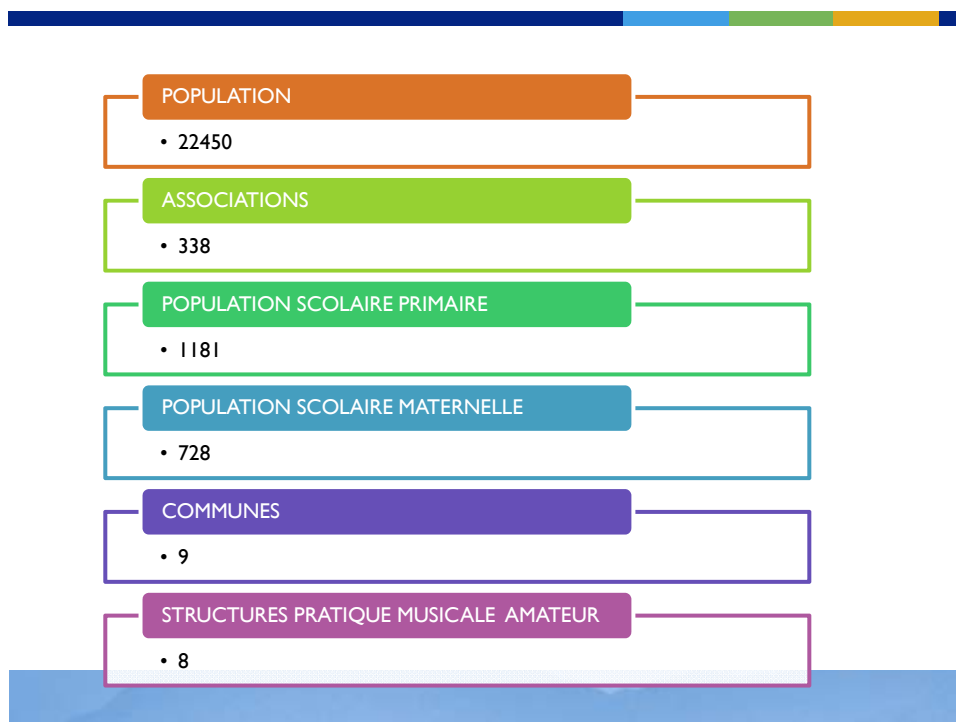
✚ Le territoire

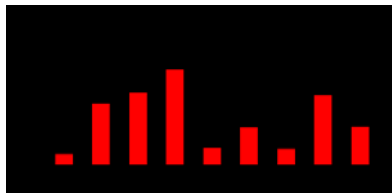


LES ENSEMBLES DE PRATIQUE AMATEUR

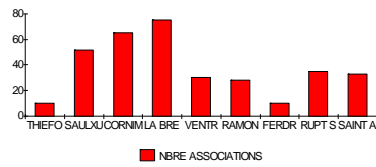


Les publics

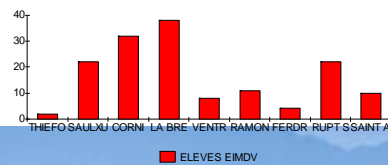




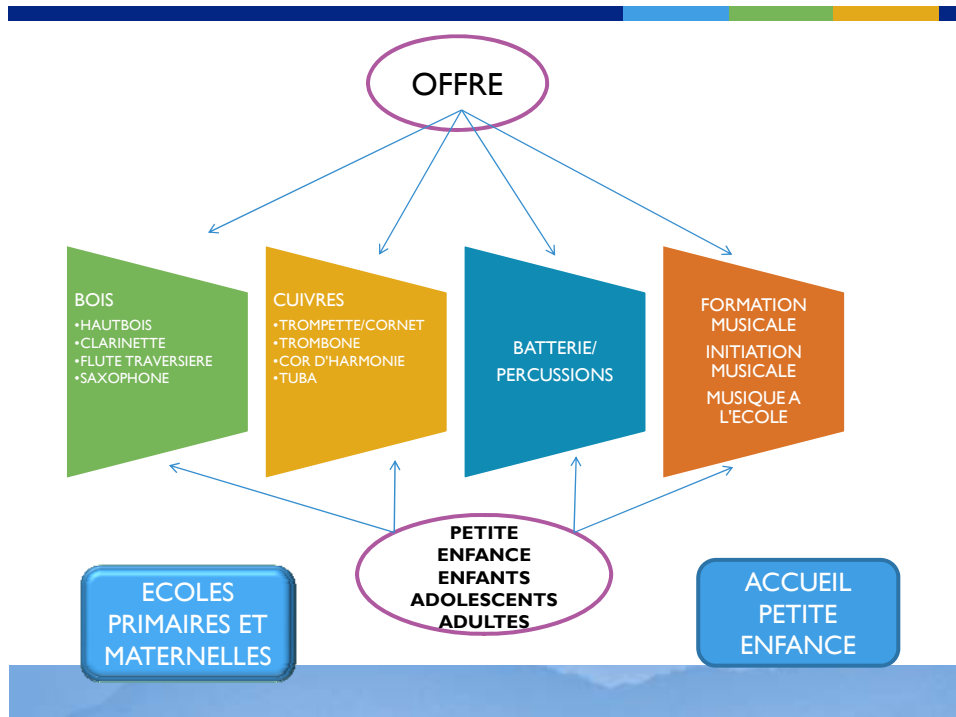
LES ASSOCIATIONS



EFFECTIFS EIMDV



Les activités pédagogiques



Les ressources propres

Le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique dispose des ressources suivantes :

- Les participations des collectivités locales adhérentes.
- Les droits d'inscriptions des élèves.
- Des subventions pour l'acquisition d'instruments de musique et pour la réalisation d'actions spécifiques.
- D'éventuels dons.

Les personnels

Pour mettre en œuvre le projet pédagogique de l'école de musique intercommunale des deux vallées, le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique fait appel aux personnels suivants :

Les professeurs de l'école de musique intercommunale des deux vallées, avec de multiples missions :

- ❖ Enseignement de sa spécialité au sein d'une structure d'enseignement artistique.
- ❖ Définition de moyens : cours individuel – cours collectif – musique d'ensemble – pédagogie adaptée au public visé (enfants, adolescents, adultes) – apporter des valeurs de travail, d'écoute, de rigueur, d'amour du travail bien fait – évaluation des compétences des élèves - élaboration d'un projet pédagogique adapté au territoire – créer une réelle dynamique de classe...
- ❖ Définition d'objectifs : égal accès au plus grand nombre – développer la musique d'ensemble – participer au développement de la pratique amateur – asseoir l'enseignement musical sur le territoire – participer à l'aménagement culturel du territoire – développer le plaisir – participer à la mise en relation des classes sur des projets communs...
- ❖ Mener toute action bénéfique pour l'école de musique intercommunale et le territoire.
- ❖ Faire preuve d'innovation et d'adaptation dans les actions menées.
- ❖ Faire preuve de dynamisme et de volontarisme dans la conduite des projets
 - ❖ La préparation des élèves à jouer en public, lors d'auditions, de concerts ou de manifestations spécifiques de L'EIMDV : recherche d'une qualité d'interprétation...

1 secrétaire/comptable chargée de la mise en œuvre administrative et financière des actions conduites par le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique.

1 directeur chargé :

- ✓ De la mise en place des emplois du temps, la répartition des locaux, l'équipement des salles de cours.
- ✓ De la définition des projets, de leur réalisation dans les conditions les meilleures.
- ✓ De la direction pédagogique et administrative de la structure.
- ✓ De la rédaction et de la mise en place du projet d'établissement, en relation étroite avec le Président du Syndicat et l'équipe pédagogique.
- ✓ L'animation de la Commission de Suivi de la Pratique Amateur.
- ✓ Des relations avec la pratique amateur.
- ✓ Des relations avec le Milieu Scolaire, Vosges Arts Vivants, le Conseil Général, les écoles de musique du département.
- ✓ De la mise en place du projet pédagogique de l'école de musique intercommunale dans le strict respect du budget voté par le Conseil Syndical.
- ✓ De la cohérence des actions avec le territoire.
- ✓ De la mise en place d'actions visant à attirer tous les publics.
- ✓ De la direction de l'équipe pédagogique.
- ✓ De la bonne information des Elus sur les projets menés à travers le Président du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique.

B/ DIAGNOSTIC

♪ Comparaison entre l'offre de l'établissement et les besoins du territoire

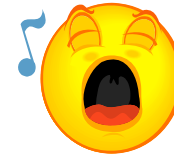
Les besoins du territoire sont nombreux, en matière d'enseignements artistiques. Chaque année, des élèves demandent l'apprentissage de la guitare, du violon et du piano. L'école de musique intercommunale ayant une vocation de soutenir et de développer la pratique amateur sur le territoire (Harmonies et BF), il n'est pas envisagé de créer ces disciplines. Il convient d'éviter une dispersion des moyens nocive à la réalisation des objectifs.

♪ Les enjeux

Les enjeux sont nombreux. Il convient d'assurer la vie de l'école de musique intercommunale des deux vallées dans le long terme, et ainsi, de permettre aux orchestres de pratique amateur de se maintenir dans les conditions les meilleures. Un projet intercommunal comme le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique le propose, ne peut se développer qu'avec l'adhésion de tous, élus, équipe pédagogique, harmonies, batterie-fanfare, parents d'élèves... Il s'agit d'utiliser cette fédération d'énergies pour le bien des populations, de l'enfant à l'adulte. ***Il s'agit également d'inscrire l'apprentissage musical dans le développement de la personnalité de l'élève, dans la valorisation de ses qualités artistiques.***

CHAPITRE III : LES AXES DE DEVELOPPEMENT

AXE 1 : DIVERSIFICATION DE L'OFFRE CULTURELLE PROPOSEE A LA POPULATION PAR LA CREATION DE DISCIPLINES NOUVELLES



Les disciplines proposées à la population du territoire couvert par le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique sont orientées vers l'enseignement :

- **Des bois**
- **Des cuivres**
- **De la batterie**
- **Des percussions**
- **De la formation musicale**
- **De la musique à l'école primaire sur des projets ponctuels**

Afin de diversifier l'offre des enseignements artistiques, de répondre à des besoins identifiés, de rendre le territoire attractif, mais aussi de s'adresser à une plus grande frange de la population, le Syndicat Mixte souhaite réaliser 3 projets :

- **La création d'une classe de contrebasse**
- **La création d'un département THEATRE**
- **La création d'un département EVEIL MUSICAL**

PROJET 1 : CREATION DE LA CLASSE DE CONTREBASSE



ECHEANCIER : Mise en classe de cette classe à partir de **septembre 2009**

PROFESSEUR RECRUTE : Raphaël TORNAMBE

MOYENS HUMAINS : Recrutement d'un professeur de contrebasse pour un poste de **3H00**/semaine

SUJET EVOQUE PAR LE SYNDICAT MIXTE dans sa réunion du 8 janvier 2009

INVESTISSEMENT DANS L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS PAR LE SYNDICAT MIXTE : 3 instruments achetés.

AMELIORATIONS APPORTEES PAR CE PROJET :

- Diversification de l'offre de disciplines proposées
- Accès à la population à l'enseignement d'un instrument à cordes
- Soutien de la pratique amateur et enrichissement sonore des pratiques collectives – la création de la classe de contrebasse profiterait directement aux orchestres d'harmonie.
- Enrichissement de la palette sonore des pratiques collectives
- Développement au sein de l'école de musique de projets transversaux
- Enrichissement de l'équipe pédagogique autour d'une nouvelle pratique CORDES, avec un nouvel éclairage sur les enseignements

PROJET 2 : CREATION D'UN DEPARTEMENT THEATRE

ECHEANCIER : Mise en classe de cette classe à partir de **septembre 2009**

PROFESSEUR RECRUTE : Rencontre de 3 professeurs aux compétences complémentaires. Pas de décision prise à ce jour.

MOYENS HUMAINS : Recrutement d'un ou deux professeurs pour un poste partagé de **8H00**/semaine, une partie autour d'ateliers au sein de l'école de musique/théâtre, une partie en milieu scolaire.

SUJET EVOQUE PAR LE SYNDICAT MIXTE dans sa réunion du 8 janvier 2009

AMELIORATIONS APPORTEES PAR CE PROJET :

- Diversification de l'offre de disciplines proposées en plus de la musique
- Accès à la population à l'enseignement d'une nouvelle discipline, non encore enseignée de manière hebdomadaire sur le territoire, dans le cadre d'une structure publique
- Soutien de la pratique amateur théâtrale
- Passerelle Musique/Théâtre évidente pour l'organisation d'auditions, d'événements....
- Ouverture sur un autre public
- Cumul possible du théâtre avec la musique, d'où des répercussions sur les classes de vents
- Cohérence sur le territoire dans l'aménagement culturel
- Réflexion plus aboutie en matière d'enseignements artistiques à travers les complémentarités des deux disciplines
MUSIQUE/THEATRE
- Réponse à un besoin identifié des troupes théâtrales et du jeune public

PROJET 3 : CREATION D'UN DEPARTEMENT EVEIL MUSICAL

ECHEANCIER : Mise en classe de ce département à partir de **septembre 2009**

PROFESSEUR CONCERNE : Isabelle BERTHELON, actuellement professeur de L'EIMDV

MOYENS HUMAINS : poste de **4H00**/semaine

SUJET EVOQUE PAR LE SYNDICAT MIXTE dans sa réunion du 8 janvier 2009

INVESTISSEMENT DANS L'ACQUISITION DE MOBILIERS ET D'INSTRUMENTS PAR LE SYNDICAT MIXTE :
mobilier pour les petits - 1 malle d'instruments d'éveil

DESCRIPTIF DU POSTE : prise en charge de l'éveil musical dans les conditions suivantes.

- ✓ Jardin musical pour les 4 ans
- ✓ Eveil musical pour les 5 ans
- ✓ Initiation musicale pour les 6 ans
- ✓ Travail avec un pôle petite enfance (6 mois – 3 ans)

AMELIORATIONS APPORTEES PAR CE PROJET :

- Diversification de l'offre de disciplines proposées
- Accès à la population à l'enseignement musical dès le plus jeune âge : 4 ans
- Développement au sein de l'école de musique de projets transversaux
- Réponse à un besoin exprimé par les parents de trouver une activité musicale pour les plus jeunes
- Faire de l'école de musique un lieu ressources pour toutes les générations

AXE 2 : GARANTIR A LA POPULATION UN EGAL ACCES DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE



Le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique couvre un territoire vaste : 9 communes

- + Communauté de Communes de la Haute Moselotte**
- + Saint Amé**
- + Ramonchamp**
- + Ferdrupt**
- + Rupt sur Moselle**

Il s'agit, à travers cet axe 2, de faire en sorte que la population du territoire (22 123 habitants) bénéficie des services proposés par l'école de musique intercommunale des deux vallées dans les meilleures conditions, toutes conditions sociales et générationnelles confondues.

Cet axe se décline dans les actions suivantes :

- 1. Maintien d'une politique tarifaire attractive**
- 2. Accueil de personnes en situation de handicap**
- 3. Ouverture du Syndicat Mixte sur d'autres territoires**

PROJET 1 : MAINTIEN D'UNE POLITIQUE TARIFAIRE ATTRACTIVE

ECHEANCIER : Travail dans la durée **2009/2012**

ENJEUX : le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique propose à la population des conditions financières permettant à tous de pratiquer la Musique et bientôt le Théâtre.

Pour la saison 2009/2010, les tarifs seront les suivants :

95 € pour la première inscription dans une même famille, 90 € pour le second membre, 85 € pour le troisième membre, 80 € pour le quatrième membre. Ces tarifs sont parmi les moins chers du Département des Vosges. Le coût réel d'un élève pour la collectivité est, en moyenne, de **1500 €**

Une réflexion a été menée pour faire évoluer les droits d'inscription. Toutes les possibilités ont été envisagées, de l'introduction du quotient familial à l'augmentation pure et simple des tarifs. La solution la plus juste est, sans doute, le système actuel, c'est-à-dire des tarifs bas respectant une certaine équité. *Mais ce système à un coût important pour la collectivité.*

AMELIORATIONS APPORTEES PAR CE PROJET :

- ✚ Les classes sociales les plus défavorisées s'inscrivent, le coût n'étant pas rédhibitoire, l'école de musique acceptant les bons CAF.
- ✚ Les classes moyennes ne sont pas pénalisées, puisqu'elles paient l'intégralité d'une inscription basse.
- ✚ La population entière a accès, dans d'excellentes conditions financières aux enseignements artistiques proposés.

PROJET 2 : ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ECHEANCIER : Travail dans la durée **2009/2012**

ENJEUX : L'école de musique intercommunale des deux vallées accueille, d'ores et déjà, quelques élèves en situation de handicap (3). Ces élèves demandent un suivi particulier, une concertation spécifique entre les parents, les professeurs et le directeur. Les professeurs volontaires auraient besoin d'un **plan de formation** autour de **MUSIQUE ET HANDICAP**, afin d'être efficace dans l'approche de ces personnes. La diversité des handicaps, l'âge des personnes frappant à la porte de l'école de musique, la concertation avec les parents sont autant de facteurs à prendre en compte pour une formation éventuelle, même si chaque cas est particulier.

AMELIORATIONS APPORTEES PAR CE PROJET :

- ✚ Accueil de personnes en situation de handicap
- ✚ Parcours individualisé de la personne
- ✚ Mise en place d'une plate forme de concertation pour suivre chaque cas
- ✚ Mise en place d'actions **MUSIQUE ET HANDICAP**

PROJET 3 : OUVERTURE DU SYNDICAT MIXTE SUR D'AUTRES TERRITOIRES

ECHEANCIER : Travail dans la durée **2009/2012**

ENJEUX : Le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique, créé en 1988, est présent sur un vaste territoire. Son expérience de l'intercommunalité en matière d'enseignements artistiques et de partenariats fédérant tous les acteurs d'un même territoire autour d'une action, lui font envisager de s'agrandir. Des contacts positifs avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie devraient aboutir, dans les années à venir, à une adhésion de cette collectivité au Syndicat Mixte.

AMELIORATIONS APPORTEES PAR CE PROJET :

- ✚ Accès d'un autre territoire aux services proposés par le Syndicat Mixte
- ✚ Egal accès d'un grand territoire aux mêmes enseignements artistiques

AXE 3 : EVOLUTION DE LA STRUCTURATION DU SYNDICAT MIXTE



Le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique est une structure en constante évolution. Son caractère intercommunal, sa proximité avec la population, ses actions avec le milieu scolaire, son soutien à la pratique amateur locale font du Syndicat Mixte un lieu d'action mais aussi de réflexion, de prévision des tendances. Faire vivre une intercommunalité en matière d'enseignements artistiques signifie une remise en question régulière. Les nouveaux enjeux définis précédemment nécessitent une structuration différente de l'école de musique intercommunale des deux vallées.

Cet axe se décline dans les actions suivantes :

- 1. Travail sur des pôles géographiques d'enseignement**
- 2. Une organisation différente des ressources humaines**
- 3. Réflexion sur un possible agrandissement du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique sur d'autres territoires.**
- 4. Mise en place d'instances de concertation**

PROJET 1 : TRAVAIL SUR DES POLES GEOGRAPHIQUES D'ENSEIGNEMENT

ECHEANCIER : Travail dans la durée **2009/2012**

ENJEUX : Jusqu'alors, les professeurs se déplaçaient dans les 9 communes pour enseigner leurs disciplines, ce qui pose quelques problèmes. Il convient de sauvegarder la facilité d'accès de la population aux services développés par le Syndicat Mixte, tout en tenant compte des évolutions rapides sociales, culturelles, comportementales du public touché par l'école de musique. Le principal enjeu est de pérenniser l'équipe pédagogique sur notre structure. En effet, un professeur effectuant 20H00 d'enseignement (poste à temps complet) passe plus de 27H00 sur le territoire à cause des déplacements entre les communes. De plus, la cohérence du projet intercommunal perd de son efficacité à cause d'un sentiment de morcellement des actions.

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Il s'agit de créer des pôles géographiques d'enseignement autour de disciplines précises.

Le théâtre : Cet enseignement aura vraisemblablement lieu dans une commune. En effet, l'équipement d'une salle pour recevoir cet enseignement, la nécessité pour le professeur de travailler en ateliers d'une dizaine d'élèves maximum justifient cette action.

L'éveil musical : Cet enseignement aurait lieu dans 3 communes au lieu des 9, pour éviter une dispersion de la discipline avec des classes de 3 élèves. Créer un pôle éveil musical sur 3 communes dans les années à venir, permettra au Syndicat Mixte d'équiper 3 salles adaptées à l'accueil des 4/6 ans.

La contrebasse : L'enseignement de cette discipline nécessite qu'un instrument soit à demeure dans la salle de cours afin d'éviter le transport intempestif des contrebasses des élèves. Cet instrument est fragile. Les élèves se déplaceront donc dans une salle de cours centralisée, permettant au public concerné de pratiquer cet instrument dans les meilleures conditions.

Enfin, les autres disciplines, à dose homéopathique, favoriseront les regroupements d'élèves pour dynamiser la vie de classe et permettre des échanges pédagogiques fructueux.

AMELIORATIONS APPORTEES PAR CE PROJET :

- ✚ Structuration du Syndicat Mixte assurant son avenir
- ✚ Identification de l'école de musique intercommunale facilitée pour les usagers
- ✚ Moins de sentiment de dispersion pour l'équipe pédagogique
- ✚ Développement d'une dynamique de classe autre
- ✚ Possibilités pédagogiques accrues
- ✚ Equipement de salles permettant de valoriser l'enseignement
- ✚ Action sur la motivation de l'équipe pédagogique

PROJET 2 : UNE ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES VALORISANT LES COMPETENCES

ECHEANCIER : Travail dans la durée **2009/2012**

ENJEUX : Le Département des Vosges compte plus de postes de professeurs de musique que d'enseignants. Il s'agit donc, dans notre structure, d'offrir aux professeurs des conditions de travail motivantes, leur donnant envie de s'investir dans des projets divers, valorisant le territoire. Il s'agit également d'attirer des professeurs dans notre secteur pour conserver des enseignements dits "rares", comme le hautbois, le cor d'harmonie, le trombone, le tuba... La philosophie de ce projet est de développer le concept de valorisation des ressources humaines du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique.

ACTIONS :

- ✚ La formation : incitation aux professeurs pour se former, dans le cadre du Droit Individuel à la Formation.
- ✚ Définition d'un projet professionnel pour chaque agent.
- ✚ Développement des activités de concertation.

AMELIORATIONS ATTENDUES :

- ✚ Implication de chaque professeur dans la vie de l'école de musique plus grande
- ✚ Dynamisme plus important de l'école de musique...
- ✚ Possibilité de recruter en fonction des besoins (1 poste = 1 agent)

PROJET 3 : REFLEXION SUR UN POSSIBLE AGRANDISSEMENT DU Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique SUR D'AUTRES TERRITOIRES

ECHEANCIER : Travail dans la durée **2009/2012**

ETAT DES LIEUX DES POSSIBILITES : Actuellement, des contacts ont eu lieu avec la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle, ainsi que la Communauté de Communes de la vallée de la Cleurie. S'il semble que la CCBHVSM étudie les différentes possibilités qui s'offrent à elle, la CC de la vallée de la Cleurie a la volonté d'adhérer, sous réserve des fonds nécessaires à cette adhésion. Le territoire ainsi couvert par le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique serait ainsi plus vaste. Mais les problématiques liées à l'intercommunalité prendraient de l'ampleur.

AMELIORATIONS ATTENDUES :

- ✚ Structuration du territoire autour d'un projet commun : enseignements artistiques MUSIQUE/THEATRE
- ✚ Mise en commun des ressources au profit d'un service public de l'enseignement spécialisé
- ✚ Accès d'une plus grande frange de la population du territoire à ce service public
- ✚ Cohérence d'actions
- ✚ Travail partenarial plus important

PROBLEMATIQUES SOULEVEES PAR UN AGRANDISSEMENT :

- Déplacements supplémentaires de professeurs
- Cohésion du projet pédagogique
- Morcellement des actions
- Difficultés de rassembler les élèves d'une même classe pour un projet
- Attractivité du territoire pour les enseignants
- Surcout financier pour le Syndicat Mixte

ACTIONS :

- Travail sur les pôles géographiques d'enseignement
- Mise en place d'un régime indemnitaire obligatoire pour tenir compte des spécificités de terrain.
- Travail de concertation avec tous les partenaires pour rendre cohérent le projet pédagogique de l'établissement
- Modification du poste de secrétaire/comptable, transformation en poste à plein temps

PROJET 4 : MISE EN PLACE D'INSTANCES DE CONCERTATION

ECHEANCIER : 2009/2012

OBJECTIFS :

Assurer le suivi de la convention d'objectifs avec le Conseil Général (2009)

Mise en place de 3 comités de pilotage :

Un comité de pilotage élargi comprendrait des représentants du Conseil Général, les élus du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique, les Maires et adjoints aux affaires culturelles, la commission animation de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte, le Président du SMEM, le directeur de l'école de musique intercommunale des deux vallées. Cette instance aurait des vertus pédagogiques pour que chacun comprenne les enjeux des actions menées.

Un comité de pilotage restreint avec des représentants du Conseil Général, le Président du Syndicat Mixte, le Bureau du Syndicat Mixte, le Directeur de l'école de musique intercommunale des deux vallées.

Un comité de pilotage technique qui assurerait le suivi quotidien des actions et des objectifs de la convention.

Développer la concertation au sein de l'école de musique intercommunale des deux vallées (2009/2014)

- **Création d'un conseil d'établissement**
- **Création d'un conseil pédagogique**
- **Représentation des parents d'élèves**
- **Représentation des partenaires**

Prise en compte des spécificités du territoire et de la structure

Le Syndicat Mixte gère une école de musique/théâtre intercommunale avec des règles spécifiques. Le Syndicat comporte une assemblée délibérante, le Conseil Syndical, qui est seule juridiquement habilitée à prendre les décisions d'orientations, de création de classe, et financières. La création des instances de concertation demandera du temps dans la mesure où leurs missions ne pourront s'accomplir que dans le strict respect des règles juridiques d'un EPCI.